

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 16
Votants 16

N° D064_ Décision modificative n°1 du budget principal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER, première adjointe.

Date de la convocation du conseil municipal : 22 novembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno (*arrivée à 19h32*), CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre

Mais absents aux délibérations (2) : GILLET Bruno (*arrivée à 19h32*), VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*)

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (2) : BURNET Stéphanie pouvoir à WIART Florine
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales

Vu la délibération portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57

Vu la délibération D022_2024, portant sur le budget primitif 2024

Vu l'avis de la commission finances en date du 13/11/2024

Considérant la nécessité de résorption d'une avance pour un montant de 11 802.00 €

Considérant que des biens comptabilisés au 203x ont vocation à être transférés au 21xx.

Considérant la nécessité d'amortir des frais d'études pour 9 510.00 €

Considérant la nécessité de provision pour dépréciation de créances pour un montant de 6 030.00 €

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal au titre de l'année 2024

Vu le rapport de Mme Florine WIART, Maire-Adjoint déléguée aux finances

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13/11/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget principal 2024 exposé ci-après :

FUNCTIONNEMENT

chap. DEPENSES	DM N°1	chap. RECETTES	DM N°1
011 60632 Fournitures pts équipement	3 500.00 €	013 6419 Remb. de personnel	15 150.00 €
011 615231 Entretien de voirie	7 000.00 €	70 70875 Remb. frais par les communes	16 300.00 €
011 615221 Entretien bâtiments publics	3 200.00 €	70 706888 Autres prestations	6 200.00 €
011 62878 Remb. PFAC	14 960.00 €	70 7022 Coupes de bois	4 150.00 €
68 6817 dotat° dépréciations actifs	6 030.00 €	74 741121 Dotation solidarité rurale	2 400.00 €
O42 6811 Opérations d'ordre (Amort. Biens)	9 510.00 €		
TOTAL	44 200.00 €	TOTAL	44 200.00 €

INVESTISSEMENT

chap. DEPENSES	DM N°1	chap. RECETTES	DM N°1
		040 28031 Frais d'études (Amort. Biens)	9 510.00 €
041 21318 Autres bâtiments publics	12 845.00 €	041 2031 Frais d'études	15 420.00 €
041 2128 Autres agencement et aménagement	2 820.00 €	041 2033 Frais d'insertion	245.00 €
041 21538 Autres réseaux	11 802.00 €	041 238 Avances versées	11 802.00 €
21 2121 Plantation arbres	10 365.00 €		
21 21828 Matériel de transport	10 365.00 €		
23 2313 Travaux construction	9 510.00 €		
TOTAL	36 977.00 €	TOTAL	36 977.00 €

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

